

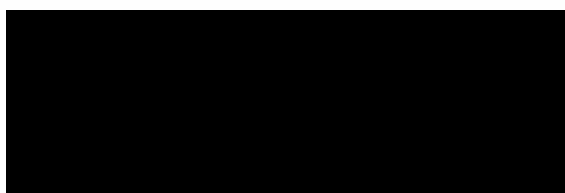


Guillaume LEPERS
Maire de Villeneuve-sur-Lot
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
Conseiller départemental de Lot-et-Garonne



Didier CAMINADE
Maire de Cuzorn
Président de la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot

Casseneuil, le 22 01 2021



Objet : Demande de mise à disposition de l'emprise ferroviaire de la ligne 634 000 entre Penne-d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte.

Monsieur le Directeur,

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ont décidé de travailler ensemble, afin de faciliter la liaison entre leurs territoires, grâce à la création d'un tronçon de voie verte. Cet aménagement en site propre s'inscrit dans le cadre du schéma régional des véloroutes et voies vertes, piloté par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet constitue donc un enjeu majeur pour promouvoir les déplacements doux, d'une part pour la mobilité du quotidien avec la desserte de pôles économiques de nos deux collectivités, mais aussi, pour le développement d'une offre de « slow tourisme », facteur d'attractivité, avec la traversée de villes et pôles remarquables. Il viendra compléter l'axe global et structurant en faveur de la mobilité douce sur la Vallée du Lot, entre les communes du Temple-sur-Lot – Ste-Livrade-sur-Lot – Villeneuve-sur-Lot et désormais, Penne-d'Agenais.

Dans ce cadre, renseignements pris auprès de vos services, il apparaît que la ligne 634 000 de Penne-d'Agenais à Villeneuve-sur-Lot entre les PK 625+156 et 633+679, qui constituerait un itinéraire de choix pour ce projet, est actuellement non exploitée mais toujours dans le RFN (Réseau Ferré National).

Aussi, nous avons le plaisir de vous solliciter, par le présent courrier, pour demander la mise à disposition de l'emprise ferroviaire concernée permettant l'engagement de la procédure de fermeture de la ligne concernée par SNCF Réseau, en l'absence de potentiel ferroviaire fret et voyageur.

En complément, une délibération prise par chacune de nos collectivités respectives pourra être présentée au premier trimestre 2021, précisant ainsi les différents aspects du projet, aussi bien sur les plans organisationnels, techniques, ou encore financiers.

D'ici là, nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information concernant le projet d'aménagement envisagé au [REDACTED]

Souhaitant vivement que vous puissiez amorcer rapidement la procédure de fermeture de la ligne concernée, préalable à toutes démarches, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

